



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une feuille de route pour le développement des parcs éoliens vaudois

Le Département de l'environnement et de la sécurité met en place plusieurs mesures, sous la forme d'une feuille de route, afin de mieux prendre en compte les besoins des différentes parties prenantes en vue de la réalisation de parcs éoliens sur le territoire cantonal.

Dans le but de poursuivre le développement de l'énergie éolienne dans le canton de Vaud tout en minimisant les impacts sur les habitants, la faune et des régions concernées, le Département de l'environnement et de la sécurité (DES) a identifié des domaines d'action susceptibles de faciliter la réalisation des parcs éoliens planifiés. Il s'agit notamment de favoriser la participation des tiers concernés lors des différentes phases d'élaboration des projets, d'identifier des mesures de compensation, ainsi que de mettre en œuvre des outils destinés aux communes et les porteurs de projets lors de la réalisation d'installations éoliennes.

L'ensemble des propositions s'articule en une feuille de route destinée à orienter et à accompagner le travail de préparation, d'information et de concertation entre tous les partenaires concernés.

L'élaboration du train de mesures et de la feuille de route a bénéficié en amont d'une table ronde, à l'invitation de la cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité, Béatrice Métraux, qui a réuni à deux reprises (le 30 septembre 2021 et le 22 mars 2022) des représentants des communes, des porteurs de projet et d'associations de protection de la nature et du paysage, ainsi que des représentants de l'administration cantonale et fédérale.

Avec ces initiatives, le Conseil d'Etat rappelle sa volonté de soutenir le développement des énergies renouvelables et locales. L'éolien figure ainsi parmi les ressources énergétiques qui doivent permettre de mener à bien la transition énergétique, assurer l'approvisionnement en électricité et répondre aux objectifs de la Stratégie 2050 de la Confédération et du Plan climat vaudois.

Lien vers la feuille de route : www.vd.ch/eolien

Lausanne, le 30 juin 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DES, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat